



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 mars 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015\*

#### Titre IX Contrôle interne

#### Chapitre 30 Contrôle interne

(Programme 26 du cadre stratégique pour la période 2014-2015)\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Orientation générale . . . . .	2
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	3
Autres éléments d'information . . . . .	8
A. Direction exécutive et administration . . . . .	10
B. Programme de travail . . . . .	11
Sous-programme 1. Audit interne . . . . .	12
Sous-programme 2. Inspection et évaluation . . . . .	14
Sous-programme 3. Investigations . . . . .	17
C. Appui au programme . . . . .	21
<b>Annexes</b>	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	23
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	24
III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017 . . . . .	26

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

\*\* A/69/6/Rev.1.



## Vue d'ensemble

Tableau 30.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	40 632 100
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(565 300)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	1 800 000
Nouvelles réductions de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(319 000)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(65 200)
Total	850 500
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 <sup>a</sup>	41 482 600

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 30.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	118	1 ASG, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 23 G(AC), 1 AL
Transferts	2	1 P-5 transféré de Vienne à New York et 1 P-4 de New York à Nairobi relevant du sous-programme 3
Créations	2	2 P-4 relevant du sous-programme 3
Suppressions	(4)	2 P-4 et 1 P-3 relevant du sous-programme 3 et 1 G(1°C) relevant de l'appui au programme
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	116	1 ASG, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 23 G(AC) et 1 AL

## Orientation générale

- 30.1 L'objectif général du programme est de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité et d'aider l'Organisation à se montrer hautement efficace et efficiente et à atteindre ses objectifs. Le Bureau des services de contrôle interne exerce ses fonctions en toute autonomie et sous l'autorité du Secrétaire général, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. Il est habilité à entreprendre et mener à bien toute activité qu'il juge nécessaire à l'exercice de sa mission de contrôle et à en rendre compte. Il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités concernant le contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation en exerçant un contrôle et en procédant à des audits internes, des inspections, des évaluations et des investigations.
- 30.2 Les textes portant autorisation du programme sont les résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4), et le Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : SSG = sous-secrétaire général, G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); SGA = secrétaire général adjoint; BO = budget ordinaire; RxB = ressources extrabudgétaires.

méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Afin de garantir un contrôle efficace et efficient, le Bureau travaille en étroite collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

- 30.3 Le Bureau s'emploie à atteindre les objectifs de responsabilité et de transparence en soutenant l'action que mène l'Organisation pour se doter d'un système de responsabilisation performant et transparent et de moyens plus efficaces de déterminer, d'évaluer et d'atténuer les risques.
- 30.4 À cette fin, le Bureau entend : a) proposer des mesures visant à aider l'Organisation à établir un dispositif de contrôle interne, y compris un mécanisme de contrôle des risques; b) fournir des informations et des évaluations indépendantes afin de contribuer à une prise de décisions efficace; c) procéder à des examens indépendants de l'efficacité de l'Organisation. Pour ce faire, il publiera en temps voulu des rapports de qualité sur ses activités d'inspection, d'évaluation, d'audit interne et d'investigation, dans le plein respect du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et des normes internationales en vigueur.
- 30.5 Le Bureau aide l'Organisation à améliorer ses résultats en déterminant les facteurs qui influent sur l'efficacité et l'efficacités avec lesquelles sont exécutés les programmes au regard, notamment, des objectifs de développement durable convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux figurant dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 30.6 Les ressources demandées au titre du chapitre 30 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 41 482 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 850 500 dollars (2,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014-2015. La variation des ressources demandées découle principalement : a) des ajustements techniques liés à la non-reconduction de dépenses non renouvelables (565 300 dollars); b) des nouveaux mandats et transferts entre les composantes (1 800 000 dollars), à savoir le transfert des fonctions de l'auditeur résident de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) au sous-programme 1 (Audit interne) du chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017; c) des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (319 000 dollars); d) des gains d'efficacité découlant de ladite résolution (65 200 dollars). Les réductions proposées ne compromettent pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 30.7 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 30.3 à 30.5 ci-après.

Tableau 30.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

## 1) Budget ordinaire

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation				Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes <sup>a</sup>	Variation découlant de la résolution 69/264 (nouvelles réductions)	Variation découlant de la résolution 69/264 (gains d'efficacité)					
A. Direction exécutive et administration	2 783,1	3 213,6	(186,1)	22,4	(11,4)	–	(175,1)	(5,4)	3 038,5	85,5	3 124,0
B. Programme de travail											
1. Audit interne	15 290,7	15 508,8	–	1 777,8	(45,8)	–	1 732,0	11,2	17 240,8	369,5	17 610,3
2. Inspection et évaluation	7 733,4	8 063,3	(244,5)	33,3	(57,2)	–	(268,4)	(3,3)	7 794,9	215,9	8 010,8
3. Investigations	10 093,6	11 175,8	(134,7)	30,9	(204,0)	–	(307,8)	(2,8)	10 868,0	274,8	11 142,8
<b>Total partiel, B</b>	<b>33 117,7</b>	<b>34 747,9</b>	<b>(379,2)</b>	<b>1 842,0</b>	<b>(307,0)</b>	<b>–</b>	<b>1 155,8</b>	<b>3,3</b>	<b>35 903,7</b>	<b>860,2</b>	<b>36 763,9</b>
C. Appui au programme	2 600,8	2 670,6	–	(64,4)	(0,6)	(65,2)	(130,2)	(4,9)	2 540,4	91,7	2 632,1
<b>Total partiel, 1</b>	<b>38 501,6</b>	<b>40 632,1</b>	<b>(565,3)</b>	<b>1 800,0</b>	<b>(319,0)</b>	<b>(65,2)</b>	<b>850,5</b>	<b>2,1</b>	<b>41 482,6</b>	<b>1 037,4</b>	<b>42 520,0</b>

<sup>a</sup> Tient compte du transfert des fonctions d'audit interne du chapitre 3 au chapitre 30.

## 2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant prévu)	2016-2017 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	33 770,0	37 168,4	36 935,7
2. Inspection et évaluation	1 808,5	1 897,0	2 553,4
3. Investigations	15 281,7	21 190,3	21 581,1
<b>Total partiel, B</b>	<b>50 860,2</b>	<b>60 255,7</b>	<b>61 070,2</b>
C. Appui au programme	1 537,7	1 659,8	1 446,8
<b>Total partiel, 2</b>	<b>52 397,9</b>	<b>61 915,5</b>	<b>62 517,0</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant prévu)	2016-2017 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	15 939,8	18 505,8	19 550,7
2. Inspection et évaluation	–	–	–
3. Investigations	322,3	1 603,7	2 318,6
<b>Total partiel, B</b>	<b>16 262,1</b>	<b>20 109,5</b>	<b>21 869,3</b>
C. Appui au programme	–	–	–
<b>Total partiel, 3</b>	<b>16 262,1</b>	<b>20 109,5</b>	<b>21 869,3</b>
<b>Total</b>	<b>107 161,6</b>	<b>122 657,1</b>	<b>126 906,3</b>

Tableau 30.4 Postes

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire <sup>a</sup>		Ressources extrabudgétaires <sup>b</sup>		Total	
	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
D-1	3	3	–	–	2	2	–	–	5	5
P-5	13	13	–	–	16	18	2	2	31	33
P-4/P-3	51	50	–	–	71	80	6	7	128	137
P-2/1	14	14	–	–	–	–	1	1	15	15
<b>Total partiel</b>	<b>86</b>	<b>85</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>89</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>184</b>	<b>195</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	8	8	–	–	1	2	–	–	9	10
Autres classes	23	22	–	–	9	9	4	4	36	35

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire <sup>a</sup>		Ressources extrabudgétaires <sup>b</sup>		Total	
	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017
<b>Total partiel</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	–	–	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Catégories diverses</b>										
Agents locaux	1	1	–	–	6	6	2	2	9	9
Service mobile	–	–	–	–	15	15	–	–	15	15
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>116</b>	–	–	<b>120</b>	<b>132</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>253</b>	<b>264</b>

<sup>a</sup> Comprend les postes affectés aux autres activités de contrôle financées par les quotes-parts hors budget ordinaire relatives au Tribunal pénal International pour l'ex-Yougoslavie (1 P-4 et 1 P-3) et relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [2 D-1, 18 P-5, 46 P-4, 32 P-3, 2 G(1°C), 9 G(AC), 6 AL, 15 SM], soit un total de 132 postes.

<sup>b</sup> Comprend les postes affectés aux activités de contrôle financées par des ressources extrabudgétaires concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement (1 P-4 et 1 AL), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (1 P-3 et 1 AL) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1 P-4); les activités financées en commun (1 P-2); les activités donnant lieu à un remboursement du compte d'appui [1 P-4, 1 G(AC)]; l'appui aux programmes (activités de fonds financées par des ressources extrabudgétaires) [2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)], soit un total de 16 postes.

Tableau 30.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutiv et administration	7,3	–	–
B. Programme de travail			
1. Audit interne	41,6	59,1	89,4
2. Inspection et évaluation	18,8	4,1	–
3. Investigations	26,2	34,5	10,6
<b>Total partiel</b>	<b>86,6</b>	<b>97,7</b>	<b>100,0</b>
C. Appui au programme	6,1	2,3	–
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Ajustements techniques**

- 30.8 La variation résulte de l'élimination de dépenses non renouvelables d'un montant total de 565 300 dollars correspondant à l'emploi de temporaire prévu pour assurer, pendant la transition, la continuité du financement du poste de Directeur adjoint (D-1) au cours de l'exercice 2014-2015 au titre du sous-programme 2 (244 500 dollars) et à l'acquisition en 2014-2015 du nouveau

système de gestion des audits et de suivi des recommandations et du système de gestion des dossiers du Bureau (320 800 dollars).

#### **Nouveaux mandats et transferts entre les composantes**

- 30.9 La variation découle de l'augmentation proposée de 1 800 000 dollars pour le transfert des fonctions d'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI du chapitre 3 (Affaires politiques) au sous-programme 1 (Audit interne) du chapitre 30 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.
- 30.10 Elle découle également de la proposition de supprimer 2 postes P-4 affectés aux investigations à New York et à Vienne, de créer 2 postes P-4 (1 poste d'auditeur juricomptable à Nairobi et 1 poste de formateur à Vienne) et de transférer 2 postes d'un lieu d'affectation à un autre (1 poste P-5 de Vienne à New York et 1 poste P-4 de New York à Nairobi) au titre du sous-programme 3 (Investigations), ainsi que de transférer des ressources entre différents objets de dépense autres que les postes. Ces transferts de postes et autres ressources n'auront pas d'incidence financière.

#### **Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 30.11 La variation tient à la réduction proposée de 319 000 dollars découlant de la résolution 69/264, soit 295 600 dollars au titre des postes et 23 400 dollars au titre des autres objets de dépense. La réduction de 295 600 dollars au titre des postes est attribuable au projet de supprimer 1 poste P-3 relevant du sous-programme 3 (Investigations).
- 30.12 La réduction proposée au titre des autres objets de dépense (23 400 dollars) correspond principalement aux réductions des frais de voyage du personnel (166 600 dollars), qui tiennent compte des répercussions attendues des nouvelles normes de confort applicables aux voyages aériens ainsi que d'autres gains d'efficacité que le Bureau prévoit de réaliser en 2016-2017. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses de 143 200 dollars au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) engagé pour garantir la continuité des services relevant du sous-programme 3 (Investigations), en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du fait qu'il est proposé de supprimer un poste P-3.

#### **Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale**

- 30.13 La variation tient à la réduction proposée de 65 200 dollars découlant de la résolution 69/264, soit une baisse de 164 700 dollars des ressources demandées au titre des postes qui est partiellement compensée par une hausse de 99 500 dollars des crédits prévus pour les autres objets de dépense. La baisse de 164 700 dollars des ressources demandées au titre des postes s'explique par la proposition de supprimer 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) relevant de l'appui au programme.
- 30.14 L'augmentation nette de 99 500 dollars des crédits demandés au titre des autres objets de dépense servira à financer une augmentation des effectifs de personnel temporaire (autre que pour les réunions) visant à garantir la continuité des services, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du fait qu'il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes). Elle est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels, compte tenu des gains d'efficacité que le Bureau envisage de réaliser en 2016-2017.

#### **Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 30.15 Le montant proposé des quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 62 517 000 dollars, soit 49,3 % du montant total des ressources demandées. Il servira à financer les activités de contrôle

interne relatives à l'appui aux opérations de maintien de la paix (Compte d'appui) et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il représente une augmentation de 601 500 dollars environ par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, qui est imputable essentiellement à l'accroissement des besoins au titre du compte d'appui en raison de la transformation en postes de 13 emplois de temporaire, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750).

### **Ressources extrabudgétaires**

- 30.16 Le montant proposé des ressources extrabudgétaires s'élève à 21 869 300 dollars, soit 17,2 % du montant total des ressources demandées. Il servira à financer les activités de contrôle interne relatives aux fonds et programmes des Nations Unies, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, au PNUE et à ONU-Habitat ainsi que des activités de coopération technique. Il représente une augmentation d'environ 1 759 800 dollars par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, qui est imputable essentiellement à l'accroissement des besoins au titre du fonds d'affectation spéciale du Bureau des services de contrôle interne en vue de renforcer les compétences professionnelles nécessaires au contrôle interne et au programme d'audit du HCR.
- 30.17 Le fait que des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles aura des répercussions considérables sur la capacité du Bureau à s'acquitter de sa mission pour ce qui est des audits, des inspections, des évaluations et des services d'investigation relatifs aux fonds et programmes concernés, y compris des activités de coopération technique, ainsi qu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et aux opérations de maintien de la paix. Cela permettra aux entités concernées d'atteindre leurs objectifs en renforçant leur efficacité et l'application du principe de responsabilité grâce à l'établissement de mécanismes de contrôle interne et au respect des règles et règlements applicables. Les ressources extrabudgétaires comprennent l'appui fourni par le Gouvernement norvégien au fonds d'affectation spéciale du Bureau des services de contrôle interne en vue de consolider les compétences professionnelles dans le domaine du contrôle, notamment pour ce qui est de l'investigation et du contrôle de la fraude relative à l'aide humanitaire et à l'aide au développement, en particulier en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afghanistan.

### **Autres éléments d'information**

- 30.18 Dans le souci d'assurer la cohésion à l'échelle du système, le Bureau coordonne régulièrement ses travaux avec ceux d'autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, de manière à limiter les défaillances et le dédoublement des efforts. En plus de communiquer ses plans de travail, le Bureau tient des réunions bimestrielles avec le Comité des commissaires aux comptes et des réunions ponctuelles avec le Corps commun d'inspection pour faire le point et débattre de questions d'intérêt mutuel. Ces organismes tiennent chaque année une réunion tripartite pour débattre des questions de contrôle et de coordination. La Division de l'audit interne participe activement aux travaux des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. La Division de l'inspection et de l'évaluation continue de jouer un rôle de premier plan dans le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, son personnel participant à plusieurs des comités spécialisés et équipes spéciales de ce dernier en vue de promouvoir et de renforcer les fonctions d'évaluation du système des Nations Unies. La Division des investigations poursuit sa collaboration avec ses divers partenaires de l'ONU et leur offre son expertise. Elle a notamment présenté un exposé à l'occasion de deux séances de la quatorzième Conférence des enquêteurs internationaux, l'une consacrée aux droits et obligations

durant les enquêtes d'établissement des faits et l'autre à la conduite d'enquêtes sur les représailles. Elle a aussi contribué à la constitution d'un réseau organisé des représentants des services d'investigation de l'ONU qui a tenu sa première réunion annuelle à l'occasion de la quinzième Conférence des enquêteurs internationaux organisée par l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF).

- 30.19 Des ressources se montant à 376 500 dollars (budget ordinaire) et 127 400 dollars (quotes-parts hors budget ordinaire) ont été prélevées sur les crédits demandés au titre des composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail et affectées, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, aux activités de suivi et d'évaluation. Elles correspondent à 28 mois de travail d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 8 mois de travail d'agent des services généraux. Elles permettront au Bureau de procéder aux évaluations prescrites et facultatives de ses propres activités, et notamment d'examiner la saisie des données dans le Système intégré de suivi, d'évaluer la qualité des rapports établis par ses soins et d'examiner périodiquement ses activités. Ces évaluations ont permis de répertorier les mécanismes internes qui peuvent être améliorés pour garantir l'efficacité du Bureau, renforcer la transparence envers les États Membres et faire en sorte que le programme soit en mesure d'évaluer le respect des obligations que lui font le manuel d'audit interne ainsi que les normes et le code de déontologie publiés par l'Institut des auditeurs internes, notamment en ce qui concerne les mesures d'efficacité et d'efficience prises pour satisfaire ses divers partenaires. Elles ont en outre permis de recenser des moyens d'améliorer les différents rapports publiés par le Bureau afin d'en rehausser la qualité générale en présentant des conclusions et des recommandations mieux étayées.
- 30.20 Dans le cadre de ses efforts visant à continuer d'améliorer ses services, conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, la Division de l'audit interne a mis en place un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité et elle est en train de réviser le manuel d'audit interne pour y inclure les changements apportés récemment aux normes et aux procédures internes afin qu'il soit mieux appliqué et plus utile. En 2014, elle a instauré des mécanismes de mesure des résultats pour garantir l'exécution du mandat, de la stratégie et des objectifs, améliorer le contrôle interne des mécanismes d'audit et évaluer les résultats et le poids de ses activités. Depuis début 2013, la Division de l'inspection et de l'évaluation a étendu son programme de renforcement des capacités d'évaluation en organisant tous les mois une réunion-déjeuner avec des orateurs de haut-niveau externes ou internes à la Division et à l'Organisation abordant des questions allant des techniques d'évaluation à la prise de décisions en matière de gestion utiles pour les évaluateurs. En septembre 2013, la Division des investigations a tenu pour la première fois à Entebbe (Ouganda) une session de formation d'une durée de deux semaines à l'intention des enquêteurs des sections de la sécurité des bureaux extérieurs comprenant notamment un exposé interactif sur les théories, concepts et méthodes propres aux enquêtes administratives et aux normes attendues par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. En 2014, cette session a été renforcée et transformée en programme de trois semaines à l'intention de participants venant du Siège, des bureaux hors Siège et des bureaux extérieurs. Elle deviendra officiellement le cours de formation normalisé des enquêteurs du Secrétariat, qu'il faudra suivre obligatoirement pour mener des enquêtes hautement prioritaires.
- 30.21 Conformément aux résolutions 64/259, 67/253 et 68/264 de l'Assemblée générale sur l'application du principe de responsabilité, le Bureau des services de contrôle interne a apporté des améliorations dans toutes les divisions afin de recentrer son action et d'améliorer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne l'emploi de ses propres ressources : mise à jour des procédures et manuels opérationnels; définition des filières d'évaluation des programmes; établissement d'indicateurs de résultats relatifs à la gestion des activités clef; évaluation des risques courus par le Bureau à l'aide de la gestion du risque institutionnel. En 2013, il a lancé une initiative visant à élaborer des filières d'évaluation des programmes pour compléter son cadre

stratégique et axer davantage son action sur les résultats. Les filières d'évaluation des programmes, qui s'apparentent à un cadre logique, dressent un tableau synoptique des apports, des activités, des produits, des résultats et des incidences ainsi que des relations de cause à effet entre ces éléments. Chaque division a conçu sa propre filière et les indicateurs qui l'accompagnent, lesquels sont contrôlés régulièrement et publiés dans le rapport trimestriel du Bureau.

## A. Direction exécutive et administration

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 038 500 dollars**

- 30.22 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est chargé de la planification stratégique et du contrôle et il assure la coordination du plan de travail du Bureau des services de contrôle interne. Il coordonne les activités des trois sous-programmes, assure la liaison avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Corps commun d'inspection, et entretient d'étroites relations de travail avec les autres services d'inspection et de contrôle des fonds et programmes opérationnels et des organismes des Nations Unies. En outre, il contrôle minutieusement la qualité des rapports que le Bureau des services de contrôle interne présente à l'Assemblée générale, supervise l'utilisation des ressources et centralise tout ce qui a trait à la gestion de la performance et à l'application des recommandations du Bureau.

Tableau 30.6 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Faire en sorte que les programmes, les activités et les opérations du Bureau soient exécutés et gérés de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation, et faciliter les progrès en matière de transparence et de responsabilisation

Réalisation escomptée du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Augmentation du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats			100
b) Poursuite de la coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies	Maintien du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités [Nombre de réunions]	Objectif	11	11	11
		Estimation		11	11
		Résultats			12
c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	Réduction de la durée moyenne de vacance des postes d'administrateur	Objectif	150	150	160
		Estimation		150	160
		Résultats			165

### Facteurs externes

- 30.23 Le Bureau devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si ses clients lui fournissent des informations en temps utile et si les entités extérieures coopèrent.

**Produits**

- 30.24 Les produits de l'exercice seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale :
    - i) Services fonctionnels pour les réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts de la Cinquième Commission (6);
    - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne, et rapports ponctuels à l'Assemblée sur certaines activités menées par le Bureau (2);
  - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
    - i) Organisation et suivi de réunions (1);
    - ii) Planification stratégique et initiatives (2).
- 30.25 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 30.7.

Tableau 30.7 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 806,0	2 806,0	8	8
Autres objets de dépense	407,6	232,5	–	–
<b>Total</b>	<b>3 213,6</b>	<b>3 038,5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

- 30.26 Le montant de 3 038 500 dollars, en baisse de 175 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra : a) de reconduire huit postes [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)], pour un montant de 2 806 000 dollars; b) de financer les autres objets de dépense, pour un montant de 232 500 dollars. La diminution de 175 100 dollars proposée au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par le fait que les dépenses liées à l'achat du système de gestion des audits et de suivi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne entraînent dans la catégorie des dépenses non renouvelables.

**B. Programme de travail**

- 30.27 La répartition des ressources prévues par sous-programme est indiquée dans le tableau 30.8.

Tableau 30.8 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
1. Audit interne	15 508,8	17 240,8	46	46
2. Inspection et évaluation	8 063,3	7 794,9	22	22
3. Investigations	11 175,8	10 868,0	34	33
<b>Total partiel, A</b>	<b>34 747,9</b>	<b>35 903,7</b>	<b>102</b>	<b>101</b>
B. Quotes-parts hors budget ordinaire	60 255,7	61 070,2	116	128
C. Ressources extrabudgétaires	20 109,5	21 869,3	15	16
<b>Total</b>	<b>115 113,1</b>	<b>118 843,2</b>	<b>233</b>	<b>245</b>

### Sous-programme 1 Audit interne

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 17 240 800 dollars*

- 30.28 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement à la Division de l'audit interne. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 (Audit interne) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1).

Tableau 30.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer les dispositifs de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance		Mesure des résultats				
Réalisation escomptée du Secrétariat	Indicateurs de succès	2016-2017	2014-2015	2012-2013		
a) Renforcement de la contribution à la prise de décisions par les États Membres et amélioration de la capacité du Secrétariat pour ce qui est de prendre des mesures visant à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques en s'appuyant sur les audits internes	i) Augmentation du nombre de fois où les États Membres tiennent compte et se servent des rapports de la Division de l'audit interne, y compris des rapports thématiques, pour prendre des décisions, notamment sur le contrôle interne, les procédures et la gestion du risque	Objectif	20	18	15	
		Estimation		18	15	
		Résultats			14	
		[Nombre de fois où les rapports sont mentionnés]				
	ii) Augmentation du pourcentage de directeurs de programme se disant satisfaits de la qualité et de l'utilité des rapports de la Division de l'audit interne		Objectif	95	95	95
			Estimation		95	95
Résultats					95	

b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience avec lesquelles les activités prescrites sont exécutées et renforcement de la responsabilisation des directeurs de programme	i) Augmentation du pourcentage des recommandations d'audit jugées capitales formulées au sujet de la responsabilisation, de l'efficience et de l'efficacité qui sont acceptées par les directeurs de programme	Objectif	96	95	95
		Estimation		95	95
		Résultats			100
	ii) Augmentation du pourcentage des recommandations d'audit qui sont appliquées par les directeurs de programme	Objectif	75	70	95
		Estimation		70	70
		Résultats			100

**Facteurs externes**

30.29 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les directeurs de programme appuient pleinement la conduite d'audits internes et acceptent les recommandations formulées.

**Produits**

30.30 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : Assemblée générale :
  - i) Services fonctionnels pour les séances de la Cinquième Commission (4);
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les audits réalisés (4);
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
  - i) Examen de l'application, par les départements et les bureaux, des recommandations de l'auditeur (8);
  - ii) Établissement des rapports d'audit finaux à l'intention des directeurs de programme (300).

30.31 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 30.10.

Tableau 30.10 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	14 214,7	14 214,7	46	46
Autres objets de dépense	1 294,1	3 026,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>15 508,8</b>	<b>17 240,8</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	37 168,4	36 935,7	89	99
Ressources extrabudgétaires	18 505,8	19 550,7	15	16
<b>Total</b>	<b>71 183,0</b>	<b>73 727,2</b>	<b>150</b>	<b>161</b>

- 30.32 Le montant de 17 240 800 dollars, en hausse de 1 732 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra : a) de reconduire 46 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 6 P-2, 4 G(1°C) et 8 G(AC)], pour un montant de 14 214 700 dollars; b) de financer les autres objets de dépense, pour un montant de 3 026 100 dollars. L'augmentation de 1 732 000 dollars au titre des autres objets de dépense s'explique par le transfert proposé des bureaux de l'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI au Bureau des services de contrôle interne.
- 30.33 Le transfert des bureaux de l'auditeur résident de la MANUA et de la MANUI au Bureau des services de contrôle interne centraliserait l'administration et la fourniture de services d'audit. À eux deux, ces bureaux comptent sept emplois (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national pour la MANUA; 1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 1 agent local pour la MANUI) affectés à Kaboul et à Koweït. Il est proposé de les fusionner en une seule entité, le Bureau de l'auditeur résident à Koweït, qui assurerait la mise en œuvre des plans d'audit axés sur le risque de la MANUA, de la MANUI et du Bureau d'appui commun de Koweït.
- 30.34 Afin d'assurer le bon fonctionnement du Bureau de l'auditeur résident à Koweït, il est proposé de charger le Chef des auditeurs résidents de la gestion de l'étendue de l'audit pour la MANUA, la MANUI et le Bureau d'appui commun de Koweït et de reclasser son emploi de P-4 à P-5. Il est également proposé de supprimer l'emploi d'administrateur recruté sur le plan national basé à Kaboul. Ces changements n'ont aucune incidence sur les dépenses prévues.
- 30.35 De même que les missions de maintien de la paix appuient les activités de contrôle, la MANUI et la MANUA continueront à fournir un appui opérationnel aux auditeurs résidents sous la forme d'installations et d'assistance (locaux, véhicules, matériel informatique, fournitures de bureau, accès à Internet, téléphone et autres moyens de communication avec l'étranger).
- 30.36 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé de 36 935 700 dollars et de ressources extrabudgétaires d'un montant de 19 550 700 dollars, qui couvriront respectivement les frais afférents à 99 postes [77 P, 4 G, 14 SM et 4 G(AL)] et à 16 postes [10 P, 4 G et 2 G(AL)]. Ces ressources serviront également à financer les activités d'audit du PNUE, d'ONU-Habitat, du HCDH, du Centre du commerce international, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 812 200 dollars prévue par rapport aux ressources estimées pour l'exercice biennal 2014-2015 s'explique principalement par la hausse des dépenses liées aux postes du HCR, à la coordination de l'appui aux affaires humanitaires et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, mais elle est en partie contrebalancée par la suppression de certains postes au titre du plan-cadre d'équipement, qui s'achèvera en juin 2015.

## **Sous-programme 2**

### **Inspection et évaluation**

#### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 794 900 dollars***

- 30.37 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement à la Division de l'inspection et de l'évaluation. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 (Inspection et évaluation) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1).

Tableau 30.11 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer l'application du principe de responsabilité, accroître l'efficacité, l'efficience et l'impact de l'exécution des programmes et en tirer des enseignements, améliorer la pertinence des procédures administratives et déterminer si les activités correspondent aux mandats

Réalisation escomptée du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Renforcement de la contribution aux mécanismes de prise de décisions des États Membres et accroissement de la capacité du Secrétariat de prendre les mesures voulues sur la base des inspections et évaluations de l'efficacité et de l'efficience des programmes, des activités thématiques, des capacités d'auto-évaluation, de la pertinence des procédures administratives et de la conformité des activités avec les mandats menées par le Bureau des services de contrôle interne	i) Augmentation du pourcentage d'inspections et d'évaluations thématiques ou relatives aux programmes dont les États Membres se sont servis pour se prononcer sur l'efficience et l'efficacité de l'exécution des programmes, la pertinence des procédures administratives et la conformité des activités avec les mandats	Objectif	70	60	50
		Estimation		60	59.2
		Résultats			52
	ii) Augmentation du nombre de programmes soumis à une évaluation et une inspection	Objectif	9	7	5
		Estimation		7	5
		Résultats			3

### Facteurs externes

30.38 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les directeurs de programme appuient pleinement la conduite d'inspections et d'évaluations, acceptent les recommandations formulées et contribuent pleinement à leur application, et se montrent disposés à tirer parti des conseils et orientations formulés dans le cadre de l'auto-évaluation.

### Produits

30.39 Les produits de l'exercice seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions, y compris les séances de la Cinquième Commission sur les questions d'évaluation (14);
  - ii) Comité du programme et de la coordination :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : autres comités intergouvernementaux et comités d'experts directement concernés par chaque programme évalué (14); Comité du programme et de la coordination (10);
    - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation (1); rapports d'évaluation approfondie (6); rapports d'évaluation sur des sujets choisis par le Comité du programme et de la coordination (1); examen triennal (3);
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :

- i) Inspections : rapports d'inspection (5); contribution au rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (1); suivi de l'application des recommandations issues d'inspections concernant l'état de leur mise en œuvre (1); appui au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (1);
- ii) Évaluations : contribution au rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (1); évaluations approfondies (2); examen de l'application, par les départements et les bureaux, des recommandations d'évaluation approuvées (2); appui au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (1); évaluations à la demande de clients (2); assistance et orientations méthodologiques pour l'auto-évaluation à l'intention des directeurs de programme (1).

30.40 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 30.12.

Tableau 30.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 590,8	6 590,8	22	22
Autres objets de dépense	1 472,5	1 204,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 063,3</b>	<b>7 794,9</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 897,0	2 553,4	3	5
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>9 960,3</b>	<b>10 348,3</b>	<b>25</b>	<b>27</b>

30.41 Le montant de 7 794 900 dollars, en hausse de 268 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra : a) de reconduire 22 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 5 P-2 et 4 G(AC)], pour un montant de 6 590 800 dollars; b) de financer les autres objets de dépense, pour un montant de 1 204 100 dollars. La réduction de 268 400 dollars proposée au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par le fait que les dépenses liées à l'emploi de temporaire prévu pour assurer, pendant la transition, la continuité du financement du poste de directeur adjoint (D-1) au cours de l'exercice 2014-2015 entraient dans la catégorie des dépenses non renouvelables, et par la diminution des frais afférents aux voyages, qui tient compte des répercussions attendues des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion et découle de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

30.42 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé de 2 553 400 dollars, qui couvriront les dépenses afférentes à cinq postes d'administrateur dont les titulaires assureront les activités d'inspection et d'évaluation à l'appui des opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 656 400 dollars par rapport aux ressources estimées pour l'exercice biennal 2014-2015 s'explique principalement par la réaffectation de postes de la Division de l'audit interne et de la Division des investigations à la Division de l'inspection et de l'évaluation, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750).

### Sous-programme 3 Investigations

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 868 000 dollars*

- 30.43 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division des investigations. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 (Investigations) du programme 26 (Contrôle interne) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1).

Tableau 30.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer l'application du principe de responsabilité en menant des investigations sur les éventuels cas de violation des règles ou règlements, d'irrégularité de gestion, de faute professionnelle, de gaspillage des ressources ou d'abus d'autorité

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Amélioration de la qualité et de la rapidité des investigations afin que des mesures efficaces puissent être prises en cas de faute	i) Augmentation du pourcentage de rapports de clôture et d'enquête <sup>a</sup> qui sont établis dans les délais prescrits	Objectif	100	100	70
		Estimation		100	80
		Résultats			70
	ii) Augmentation du pourcentage de rapports de clôture et d'enquête qui donnent lieu à l'application de mesures correctives dans les 12 mois suivant leur établissement	Objectif	100	100	–
		Estimation		86	80
		Résultats			–
b) Renforcement de la sensibilisation du personnel des Nations Unies, et notamment des directeurs de programme, en vue de prévenir les fautes et d'y réagir comme il se doit	i) Augmentation du nombre de membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies chargés de mener des investigations ou d'accomplir des tâches connexes auxquels une formation aux techniques d'investigation est dispensée	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	80
		Résultats			100
	ii) Accroissement du nombre d'activités visant à informer le personnel de l'Organisation des Nations Unies des conséquences auxquelles s'attendre en cas de faute et des mécanismes prévus pour répondre à ce type de comportement	Objectif	8	4	–
		Estimation		4	2
		Résultats			–
	iii) Augmentation du pourcentage de cas signalés au Bureau par des membres du personnel de l'Organisation	Objectif	25	80	–
		Estimation		50	50
		Résultats			–

<sup>a</sup> Un rapport d'enquête est un rapport dans lequel la faute est établie. Lorsque la faute n'est pas établie, c'est un rapport de clôture qui est publié.

**Facteurs externes**

- 30.44 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées si les parties extérieures coopèrent aux investigations.

**Produits**

- 30.45 Les produits de l'exercice seront les suivants :
- Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale : service fonctionnel pour les séances de la Cinquième Commission (4);
  - Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : évaluation des risques de fraude et d'autres violations dans les domaines d'activité, moyennant l'analyse des mécanismes de contrôle dans des opérations à risque et dans les bureaux hors Siège (1); fourniture d'une assistance et de conseils sur la prévention des fraudes et d'autres fautes professionnelles ainsi que sur le gaspillage des ressources, les abus d'autorité et les irrégularités de gestion (1); fourniture d'une assistance et de services d'experts aux directeurs de programme ainsi qu'aux fonds et programmes dotés d'une administration distincte et aux services d'investigation d'autres organismes internationaux pour répondre à leurs besoins en matière d'investigation (1); amélioration permanente de l'unité de suivi confidentiel instituée par l'instruction administrative ST/AI/397 (1); fourniture de services d'investigation dans le cadre du contrôle de l'exécution des activités confiées à des fonctionnaires des Nations Unies attachés aux missions établies par le Conseil de sécurité (1); gestion de 200 affaires supplémentaires (estimation prudente) concernant des vols, des détournements de fonds, des cas de contrebande, des cas de corruption et d'autres fautes professionnelles ainsi que le gaspillage des ressources, l'abus d'autorité et les irrégularités de gestion (1).
- 30.46 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 30.14.

Tableau 30.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2016-2017</i>
Budget ordinaire				
Postes	10 162,4	9 826,9	34	33
Autres objets de dépense	1 013,4	1 041,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>11 175,8</b>	<b>10 868,0</b>	<b>34</b>	<b>33</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	21 190,3	21 581,1	24	24
Ressources extrabudgétaires	1 603,7	2 318,6	–	–
<b>Total</b>	<b>33 969,8</b>	<b>34 767,7</b>	<b>58</b>	<b>57</b>

- 30.47 Le montant de 10 868 000 dollars, en baisse de 307 800 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra : a) de reconduire 33 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 11 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 2 G(1°C), 5 G(AC) et 1 G(AL)], pour un montant de 9 826 900 dollars; b) de financer les autres objets de dépense, pour un montant de 1 041 100 dollars. La diminution prévue de 335 500 dollars au titre des postes s'explique par a) la suppression d'un poste d'enquêteur (P-3) à New York découlant de

la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; b) les transferts proposés d'un poste P-5 de Vienne à New York et d'un poste P-4 de New York à Nairobi pour renforcer le Groupe de la gestion préventive du risque à New York et le Bureau des investigations de Nairobi; c) la création proposée de deux postes P-4, l'un d'auditeur juricomptable à Nairobi et l'autre de responsable de la formation à Vienne, dont les coûts seront compensés par la suppression prévue de deux postes d'enquêteur (P-4) à New York et à Vienne.

- 30.48 Conformément à son mandat, le Bureau des services de contrôle interne a créé un Groupe de la gestion préventive du risque, dont le rôle principal est d'évaluer et d'analyser les risques de fraude et d'autres violations dans les domaines d'activité, moyennant l'analyse des mécanismes de contrôle dans des opérations à risque et dans les bureaux hors Siège. Le Groupe formulerait, à partir des résultats de ses analyses, des recommandations concernant les mesures correctives à prendre afin de réduire au minimum l'éventualité que de tels actes se reproduisent à l'avenir. Par conséquent, il est proposé de transférer de Vienne à New York un poste P-5 d'enquêteur en chef pour diriger le Groupe, qui comprendrait deux postes à New York, à savoir un poste P-4 d'enquêteur et un poste P-2 d'enquêteur (adjoint de 1<sup>re</sup> classe). Il est proposé de créer un poste d'auditeur juricomptable (P-4) pour fournir un appui au Groupe à Nairobi. Pour compenser le coût de ce nouveau poste, il est proposé de supprimer un poste d'enquêteur (P-4) à New York.
- 30.49 L'auditeur juricomptable (P-4) serait chargé d'élaborer des plans d'audit juricomptable reposant sur l'évaluation des risques de fraude qui recense les facteurs de risque et les affaires de fraudes potentielles dans les régions où de nombreuses affaires de fraude ont été signalées récemment; de procéder à des audits juricomptables pour obtenir des preuves crédibles de l'existence de fraude, le cas échéant; de préparer des rapports d'audit juricomptable clairs, concis et cohérents; de fournir des éléments de preuve circonstanciés lors des procédures judiciaires; de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'établissement de rapports sur l'exécution du plan de travail du Groupe; de définir les besoins en matière de formation et d'élaborer les programmes correspondants en ce qui concerne les méthodes et techniques d'audit pour les programmes d'audit juricomptable. L'auditeur juricomptable (P-4) à Nairobi relèverait du Chef du Groupe de la gestion préventive du risque à New York.
- 30.50 Pour renforcer les capacités d'investigation à Nairobi, il est proposé d'y transférer de New York un poste d'enquêteur (P-4), dont le titulaire conduirait des travaux de recherche et d'analyse des affaires, tous pays et régions confondus sur différentes périodes de temps, l'objectif étant de recenser les caractéristiques et les tendances et de déceler les endroits où les problèmes sont concentrés, afin de mieux déterminer les risques qui existent pour l'Organisation, la façon dont ces risques évoluent au fil du temps et la manière de les atténuer. L'enquêteur (P-4) apporterait également un concours en matière de renseignement tactique aux équipes chargées des investigations, en particulier en ce qui concerne les affaires plus complexes; il relèverait de l'enquêteur en chef à Nairobi.
- 30.51 Cette proposition correspond d'autre part au projet de la Division de renforcer son programme de formation aux techniques d'investigation conformément à la résolution 59/287 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a demandé que soit renforcée, selon que de besoin, la formation de base aux techniques d'investigation en présence d'affaires sans gravité. Compte tenu du bilan fait à ce jour de son programme de formation et du rapport du Conseil de justice interne, dans lequel celui-ci note que le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies « a jugé que les sanctions disciplinaires devaient être justifiées par des éléments de preuve clairs et convaincants et que ce degré de preuve était requis pour qu'une enquête permette d'imposer des sanctions disciplinaires ou d'exonérer le fonctionnaire soupçonné à tort de faute » (A/69/205, par. 197), le Bureau a estimé que toutes les parties qui conduisent une investigation doivent avoir suivi une formation complète au préalable. Il est donc proposé de créer un poste P-4 de responsable de la

formation au Bureau des investigations de Vienne. Pour compenser le coût de ce nouveau poste, il est proposé de supprimer un poste d'enquêteur (P-4) dans ce même bureau à Vienne.

- 30.52 Plus précisément, le fonctionnaire responsable de la formation sera chargé de faire ce qui suit : a) concevoir, mettre sur pied, exécuter et évaluer les programmes de formation; b) contribuer à la mise en œuvre de tous les aspects de la formation qui concernent la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne; c) participer à l'analyse des besoins de formation et aux études correspondantes pour définir les stratégies et solutions à mettre en place en matière d'apprentissage et de perfectionnement; d) faciliter l'exécution des programmes de formation bien précis, en animant des séminaires-retraites et des ateliers, notamment un programme de formation de formateurs, et se servir des instruments d'évaluation; e) contribuer à planifier et à coordonner le calendrier annuel de formation, à préparer les projets de budget pour la formation et à déterminer comment les fonds consacrés aux activités de formation devront être alloués; f) apporter un appui administratif et fonctionnel pour la conduite des ateliers de formation, observer le déroulement de ces ateliers, compiler les évaluations faites à l'issue des cours, faire la synthèse des constatations et, à partir des évaluations et des observations faites par les participants, formuler des recommandations sur les changements à apporter au programme; g) fournir la documentation et les statistiques correspondantes en vue de l'établissement de rapports; h) concourir à la planification, à l'élaboration, à la production, à l'édition et à la diffusion des manuels de cours et des supports audiovisuels et à la promotion de l'apprentissage en ligne et d'autres méthodes différentes d'apprentissage; i) prévoir les programmes de formation et superviser la tenue des données relatives à la participation des fonctionnaires.
- 30.53 Le fonctionnaire responsable de la formation assurera également les contacts avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la gestion des ressources pour faire ce qui suit : a) recenser les éventuels besoins pour ce qui est de faire évoluer les politiques, normes et initiatives relatives à la formation aux techniques d'investigation ainsi que les enseignements ou d'autres éléments à retenir en vue de l'élaboration des cours de formation destinés aux enquêteurs, y compris ceux qui sont en poste dans différents lieux d'affectation, à intervalles réguliers; b) gérer le cycle complet d'évaluation des besoins en formation aux techniques d'investigation, de la conception à l'analyse des données en passant par la présentation des recommandations et la suite qui leur aura été donnée; c) élaborer et appliquer les orientations utiles et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la formation aux techniques d'investigation, notamment l'application du principe de la rentabilité de l'investissement à l'évaluation de la formation.
- 30.54 L'augmentation de 27 700 dollars des ressources demandées à la rubrique Autres objets de dépense servira essentiellement à financer un plus grand nombre de membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (137 000 dollars), de façon à assurer la continuité des services d'investigation, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du fait qu'il est proposé de supprimer un poste P-3. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre des voyages, compte tenu des nouvelles conditions de voyage par avion ayant été adoptées et de l'élimination de dépenses non renouvelables pour l'achat du système de gestion des dossiers.
- 30.55 Le sous-programme est aussi financé par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 21 581 100 dollars et des ressources extrabudgétaires d'un montant de 2 318 600 dollars. Ces crédits serviront à financer 24 postes [17 P, 1 G(1°C), 3 G(AC), 2 AL et 1 SM) et des ressources autres que les postes qui seront consacrées aux activités d'enquête relatives aux fonds et programmes des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 1 105 700 dollars par rapport au montant estimatif des ressources de l'exercice biennal 2014-2015 tient essentiellement à l'augmentation des crédits demandés au titre des ressources

extrabudgétaires pour le renforcement des capacités professionnelles en matière d'investigation et de suivi des affaires de fraude

### C. Appui au programme

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 540 400 dollars**

- 30.56 C'est le Service administratif qui est chargé de fournir l'appui technique nécessaire au bon déroulement du programme de contrôle interne.
- 30.57 Les produits de l'exercice seront les suivants :
- a) Services d'appui administratif :
    - i) Fourniture de conseils aux responsables du Bureau des services de contrôle interne sur les questions administratives, financières, budgétaires et relatives au personnel (1);
    - ii) Administration des effectifs et des crédits du Bureau des services de contrôle interne à New York, à Genève, à Vienne, à Nairobi et dans d'autres lieux d'affectation, y compris les diverses missions de maintien de la paix et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vertu des pouvoirs délégués par le Secrétaire général (voir ST/AI/401 et ST/AI/2003/4) et conformément aux dispositions réglementaires de l'ONU (1).
- 30.58 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 30.15.

Tableau 30.15 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
Postes	1 934,7	1 770,0	8	7
Autres objets de dépense	735,9	770,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 670,6</b>	<b>2 540,4</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 659,8	1 446,8	4	4
Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>4 330,4</b>	<b>3 987,2</b>	<b>12</b>	<b>11</b>

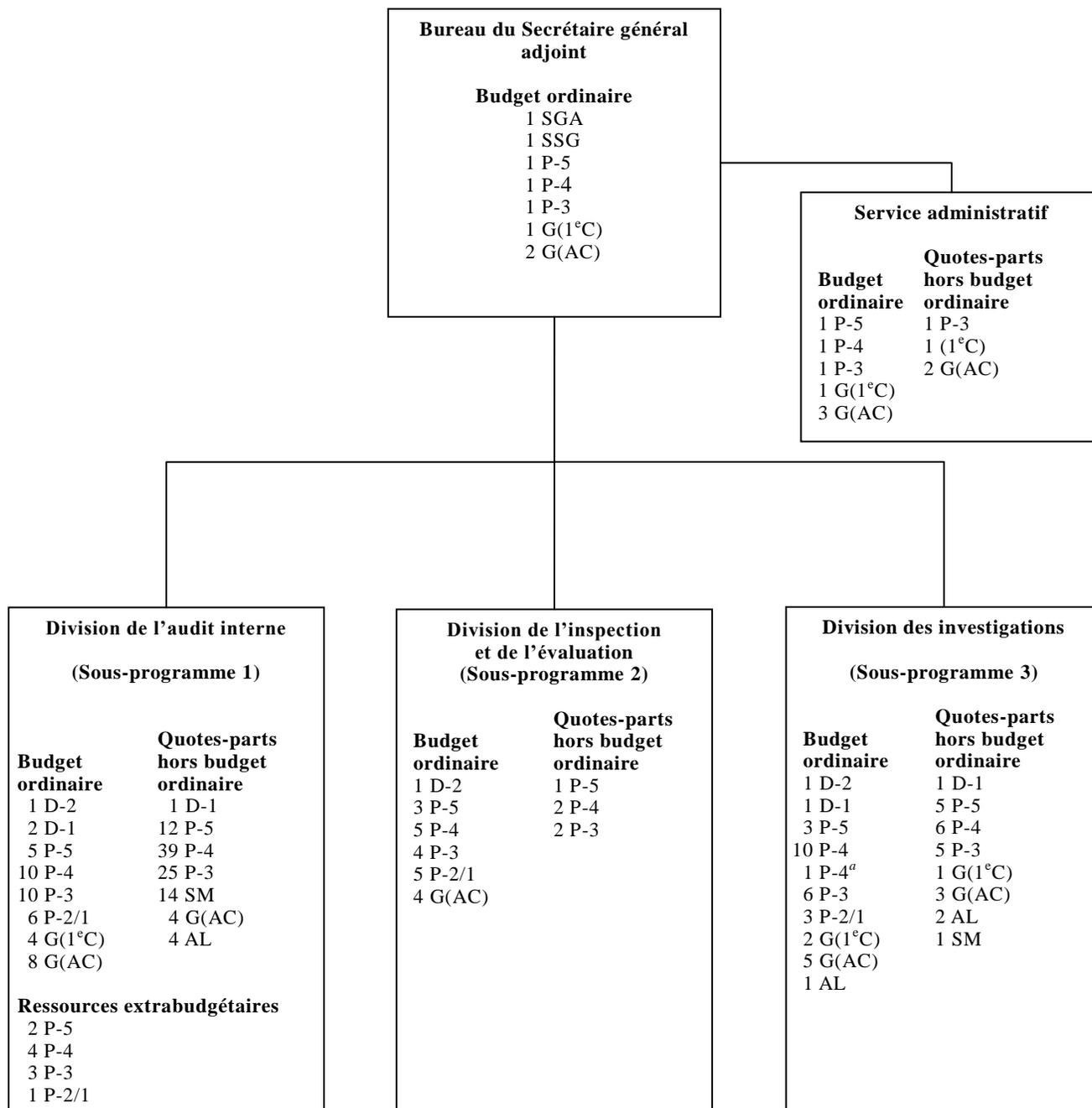
- 30.59 Le montant de 2 540 400 dollars, en baisse de 130 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra : a) de reconduire sept postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)], pour un montant de 1 770 000 dollars; b) de financer les autres objets de dépense, pour un montant de 770 400 dollars. La diminution des ressources demandées au titre des postes s'explique par la suppression d'un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 30.60 L'augmentation de 34 500 dollars des ressources demandée à la rubrique Autres objets de dépense servira à financer un plus grand nombre de membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (84 800 dollars), de façon à assurer la continuité des services d'appui au Bureau et à ses clients, en particulier pendant les périodes de pointe et compte tenu du fait qu'il est proposé de

supprimer un poste d'agent des services généraux (autres classes). Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des services contractuels.

- 30.61 Le sous-programme bénéficiera d'autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement d'un montant estimatif de 1 446 800 dollars, qui serviront à financer quatre postes [1 P, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] dont les titulaires fourniront l'appui technique nécessaire au bon déroulement du programme de contrôle interne concernant les activités liées aux opérations de maintien de la paix. La diminution prévue de 213 000 dollars par rapport au montant estimatif des ressources de l'exercice biennal 2014-2015 s'explique principalement par la diminution des dépenses relatives à l'informatique qui seront imputées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



<sup>a</sup> Nouveau poste.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)

Compte tenu de l'approbation par l'Assemblée du poste de sous-secrétaire général à l'exercice biennal 2012-2013 et de la suppression proposée de postes de niveau élevé au sein du Bureau des services de contrôle interne, le Comité consultatif recommande que ce dernier soit prié de garder sa nouvelle structure hiérarchique à l'examen, afin d'assurer une bonne coordination du travail entre les trois divisions (par. IX.30).

Conformément aux recommandations qu'il avait lui-même émises sur ce sujet, le Comité consultatif approuve la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit selon laquelle le Bureau des services de contrôle interne devrait renforcer ses capacités d'évaluation des risques et revoir ses plans de travail de façon à écourter le cycle d'évaluation comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244 (par. IX.29).

Le Comité note avec inquiétude l'important retard qui a été pris dans l'acquisition du système de gestion des dossiers d'investigation, et il compte que ce dernier sera acheté pendant l'exercice biennal 2014-2015 et partagé par les différents départements intéressés (par. IX.27).

Le Bureau des services de contrôle interne a soigneusement revu sa structure hiérarchique et apporté les modifications voulues afin d'assurer une bonne coordination et la mise en œuvre de son plan de travail. Le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général travaillent de concert sur les questions stratégiques, les questions opérationnelles courantes et les questions intersectorielles, y compris les activités de liaison avec les organes d'inspection et de contrôle externes. Le Secrétaire général adjoint supervise directement les activités des sous-programmes 2 et 3, tandis que le Sous-Secrétaire général supervise les activités du sous-programme 1 et les questions intersectorielles. Ces arrangements n'ont pas créé de cloisonnements; au contraire, ils ont permis au Bureau du Secrétaire général adjoint de bien coordonner et diriger les activités relevant des trois sous-programmes.

La Division de l'inspection et de l'évaluation a continué d'affiner sa méthode d'évaluation des risques, intégrant dans son modèle de classement des risques les renseignements y relatifs qui proviennent de la Division de l'audit interne ainsi que les renseignements issus du rapport qu'elle établit elle-même en matière de contrôle et d'évaluation. Pour ce qui est d'écourter le cycle d'évaluation, le Bureau des services de contrôle interne prévoit de revoir le contrôle de l'évaluation des programmes de gestion et d'administration et envisage de le transférer à la Division de l'audit interne, qui effectuera des audits de résultats, et de mettre au point une méthode d'inspection des résultats et de renforcer les capacités en matière de suivi et d'évaluation des petits programmes du Secrétariat, réduisant ainsi la charge de travail en matière d'évaluation et écourtant de fait le cycle d'évaluation.

Le nouveau système de gestion des dossiers (goCase) a été acheté. Sa mise en service est en cours; elle devrait s'achever d'ici à la fin de 2015.

Le Comité consultatif a fait part de sa préoccupation quant aux délais actuels de traitement des affaires disciplinaires et il est certain que l'acquisition de services de transcription va accélérer le déroulement des enquêtes et améliorer la productivité de la Division (par. IX.31).

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié d'étudier la possibilité de permettre aux organes de contrôle de l'Organisation d'œuvrer au suivi des recommandations à partir d'une base de données en ligne unique (par. IX. 25).

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes**  
(A/65/5 (Vol. I), chap. II)

Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accélérer l'évaluation des risques de l'ensemble des entités qui relèvent de sa compétence (par. 454).

Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accroître encore le taux d'exécution de ses missions d'audit, notamment en réduisant son taux de vacance de postes (par. 456).

La Division des investigations s'est doté de services de transcription au deuxième trimestre de 2014 et s'emploie avec le fournisseur à établir des normes de contrôle de la qualité. L'achat de services de transcription participe d'une initiative plus vaste de la part de la Division, l'idée étant de rationaliser et d'améliorer l'établissement des rapports d'investigation, et d'en accélérer le processus.

Le Bureau des services de contrôle interne s'est effectivement renseigné sur la possibilité d'utiliser le système du Corps commun d'inspection, notamment en rendant visite à celui-ci. Toutefois, le Corps commun d'inspection a un système autonome de recommandations ne pouvant pas satisfaire aux conditions plus vastes du système du Bureau, lequel intègre la suite donnée à la recommandation à la gestion de l'audit, de façon à assurer une efficacité maximale. C'est pourquoi la possibilité d'utiliser le système du Corps commun d'inspection du système a été abandonnée.

La Division de l'audit interne a mis en place un mécanisme de mise à jour annuelle de l'évaluation des risques pour tous ses clients. Cette recommandation a été appliquée.

La Division de l'audit interne a réduit son taux de vacance de postes, qui est actuellement stable à 15 %. Elle a aussi mis en place de nouvelles procédures internes d'établissement de rapports et de suivi afin de faire connaître en temps réel les progrès réalisés et permettre à ses responsables de prendre les mesures voulues lorsque les objectifs en matière d'audit risquent de ne pas être atteints.

---

**Annexe III****Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017**

<i>A/68/6 (Sect. 30)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Par. 30.48	Service de l'organe de contrôle du Bureau des services de contrôle interne	1	Le mandat de l'organe de contrôle du Bureau des services de contrôle interne est arrivé à échéance. Toutes les procédures de recrutement du Bureau sont désormais examinées par l'organe central de contrôle compétent du Bureau de la gestion des ressources humaines.
<b>Total</b>		<b>1</b>	